

Restitue l'ensemble des encaissements effectués triés par date de paiement. Ceux-ci restent visibles sur 12 mois à partir de la date de paiement.

Objet	Montant payé	Date du paiement
Frais scolaires 1er trimestre 2014-2015	18,00 €	01/06/2015
Sortie théâtre	45,00 €	26/05/2015

Paiements effectués triés par date de paiement.

NB: A noter, les encaissements sont appelés « Paiements » au sein des écrans

## NOUS CONTACTER

Ceci permet d'envoyer un message à l'agent comptable (adresse mail: [paiement.0703W@ac-reunion.fr](mailto:paiement.0703W@ac-reunion.fr)).

Votre adresse électronique : notes.sconetDev@gmx.fr

Si celle-ci n'est pas correcte, veuillez accéder à votre compte pour la modifier avant d'envoyer votre message.

Objet du message :

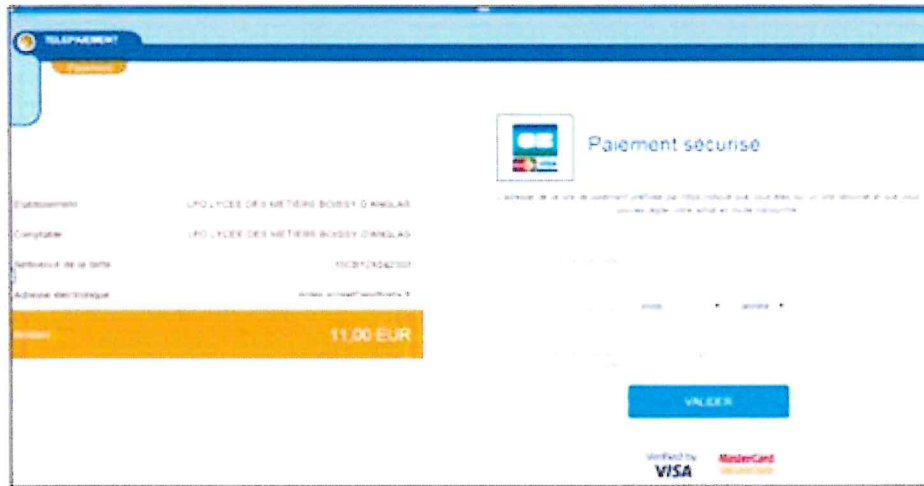
Votre message :

Tous les champs sont obligatoires

✓ ENVOYER

L'objet et le message sont respectivement limités à 100 et 800 caractères maximum. Si dépassement, un message d'erreur situé en dessous de la zone de saisie informe l'utilisateur.

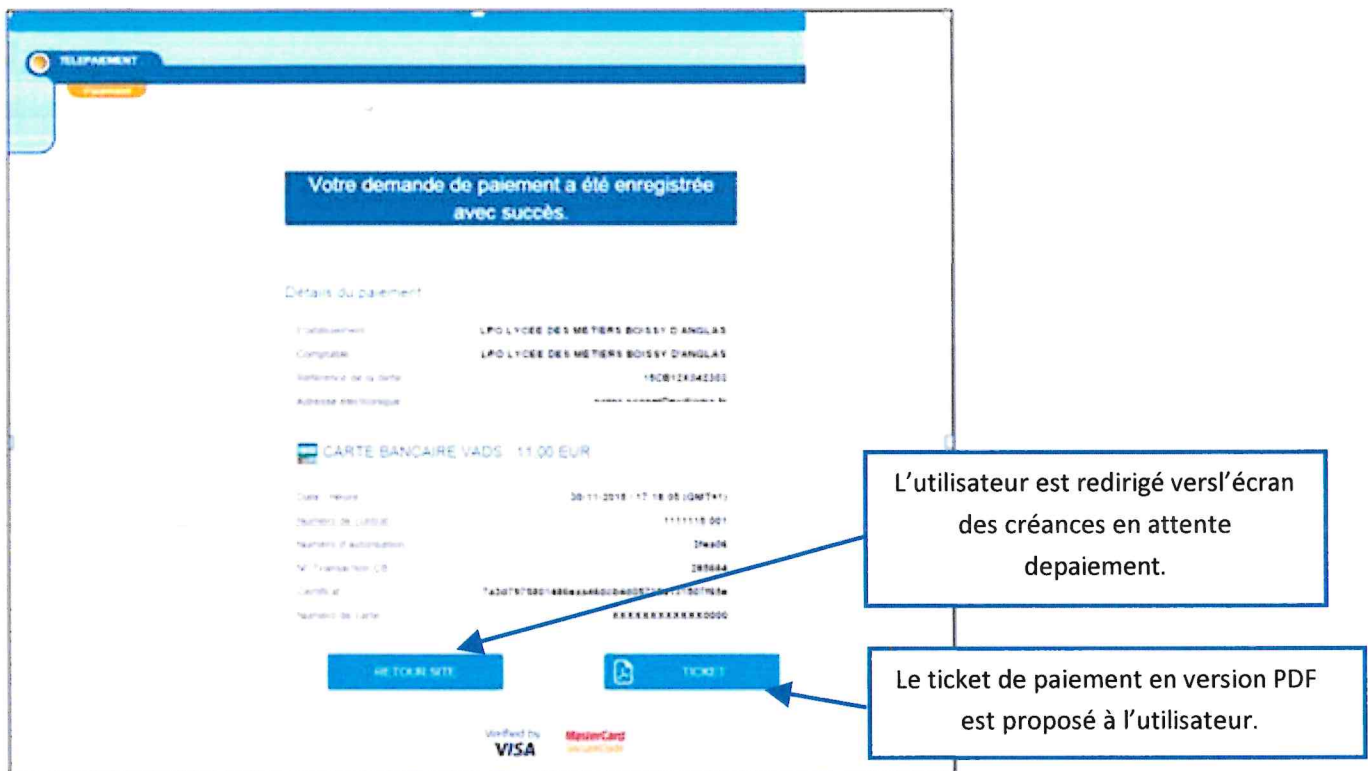
Tous les tickets de paiement sont réceptionnés sur l'adresse : [paiement.0703W@ac-reunion.fr](mailto:paiement.0703W@ac-reunion.fr)  
Ainsi que le relevé journalier.



Au sein de **PayZen**, l'utilisateur visualise les informations du paiement et renseigne ses informations bancaires.

Si le paiement est accepté par PayZen, un message en informe l'utilisateur. Il visualise alors le ticket de paiement. En parallèle, ce ticket de paiement est envoyé par PayZen à l'adresse mail de l'utilisateur et à l'adresse mail de l'agence comptable. Il s'agit ici de l'adresse mail: [paiement.0703W@ac-reunion.fr](mailto:paiement.0703W@ac-reunion.fr)

Si le paiement est refusé par PayZen, le même écran est affiché avec le message «Votre paiement est refusé ».La zone «Détails du paiement» n'est pas affichée dans ce cas-là.

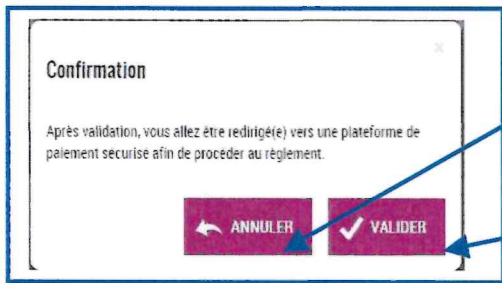


**Exemples:**

Veillez saisir un montant compris entre 'montant min € et montant max €'

Ce règlement est identique au dernier règlement effectué (même facture et même montant). Un délai de 48 heures est nécessaire entre les 2 règlements. Veillez éventuellement saisir un autre montant ou renouveler le paiement

Si le montant est valide et que le responsable a cliqué sur 



La redirection vers TIPI est abandonnée. L'utilisateur reste sur l'écran des détails de la facture.

Redirection vers TIPI

**TIPI**



Paiement annulé, redirection vers l'écran de la liste des créances en attente de paiement

Redirection vers PayZen si l'utilisateur a choisi le type de carte

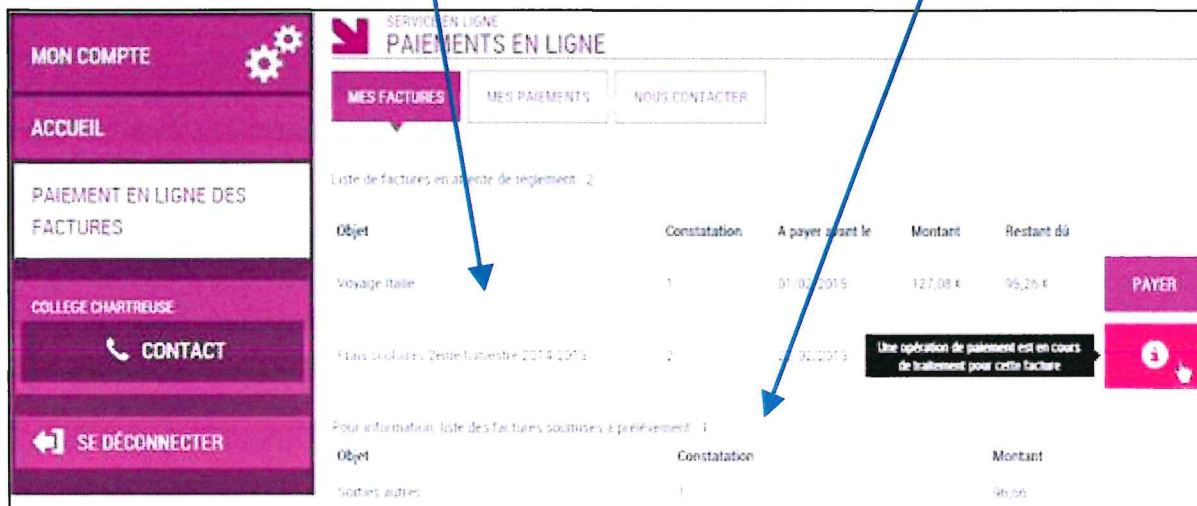
Les créances éligibles au télépaiement apparaissent dans le premier tableau, au-dessous de la légende « Liste de factures en attente de règlement ».

Pour chacune de ces créances, la dernière colonne du tableau propose un bouton « Payer » si le paiement en ligne est possible sur la créance. Sinon, une icône « information » cliquable permettant de visualiser la nature du blocage est affichée.

Lorsqu'il n'y a pas de créances éligibles au télépaiement et en attente de paiement, le message « Aucune facture Télépaiement à régler actuellement, toutefois d'autres prestations peuvent rester à votre charge » est affiché.

Les créances soumises à prélèvement sont affichées dans le deuxième tableau qui n'apparaît que s'il existe des créances concernées.

## MES FACTURES



Objet	Constatation	A payer avant le	Montant	Restant dû	
Voyage Italie	1	01/02/2015	127,08 €	95,26 €	PAYER
Frais scolaires Deuxième trimestre 2014-2015	2	01/02/2015			Information icon

Choix d'une créance et affichage du détail de celle-ci



Objet	Restant dû	Montant du paiement
Voyage Italie	95,26 €	

Format attendu :  
numérique, 2  
décimales maximum,  
point ou virgule  
accepté, sans  
symbole euro

Retour à l'écran précédent

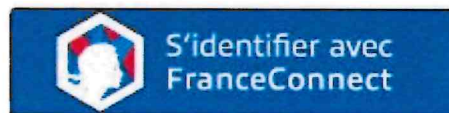
Inactif par défaut. Ce bouton devient actif si  
saisie d'un montant au format attendu

Au clic du bouton , le montant du règlement est vérifié. S'il n'est pas conforme aux règles de gestion un message en informe l'utilisateur.



J'accède aux services en ligne des établissements scolaires

J'accède à mes services avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect?](#)

OU

J'utilise mes identifiants Éducation Nationale

**Identifiant**

**Mot de passe**

Se connecter

[Identifiant perdu](#)

[Mot de passe perdu](#)

OU

[Je n'ai pas de compte](#)

[Assistance](#)

[Mentions légales](#)



## INFORMATION AUX FAMILLES SUR LE TELEPAIEMENT

A compter du 28 mars 2024, les frais de demi-pension peuvent être payés par télépaiement. Pour les familles, les avantages sont nombreux :

- Confort:

- Gain de temps par un mode de paiement adapté aux usages actuels.
- Connexion sécurisée avec login/mot de passe (une par enfant ou possibilité de faire un regroupement sur un même compte si le parent a plusieurs enfants scolarisés dans des EPLE différents mais situés dans la même académie).

- Visibilité:

- Visualisation de toutes ses créances (un ou plusieurs enfants).
- Visualisation des dates d'échéance.
- Possibilité de dialogue avec l'agent comptable sur une adresse mail dédiée.

-Souplesse:

- Choix de la créance à régler, conformément à la réglementation.
- Paiements modulables, immédiats, paiement partiel ou paiement en totalité de la créance.
- Retour immédiat du ticket de paiement.
- Historique des paiements visibles par la famille.

Connexion sur le portail EduConnect : <https://educonnect.education.gouv.fr>

Votre identifiant et mot de passe sont accessibles directement sur le portail.